

Le Syvalorm

Collecte et traitement des déchets ménagers

Gestion des déchets ménagers



Résultats
d'activités
2024

- ✓ Prévention
- ✓ Compostage
- ✓ Tri
- ✓ Collecte
- ✓ Valorisation

Rapport Annuel 2024



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYVALORM – 11 rue Henri Maubert – 72 120 SAINT-CALAIS

www.syvalorm.fr



Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SYVALORM pour l'année 2024.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat, il lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est disponible :

- ▶ *Sur le site du syndicat : www.syvalorm.fr*
- ▶ *Et au siège du SYVALORM :*
 - *11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS*

Rapport présenté au Conseil Syndical du 27 juin 2025

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4
1- DISPOSITIFS DE COLLECTE	6
2- INDICATEURS TECHNIQUES	12
3- LES OUTILS INCITATIFS DU PROJET ENVIRONNEMENTAL	19
4- INDICATEURS FINANCIERS	24
5- CONCLUSION	29
ANNEXES	31

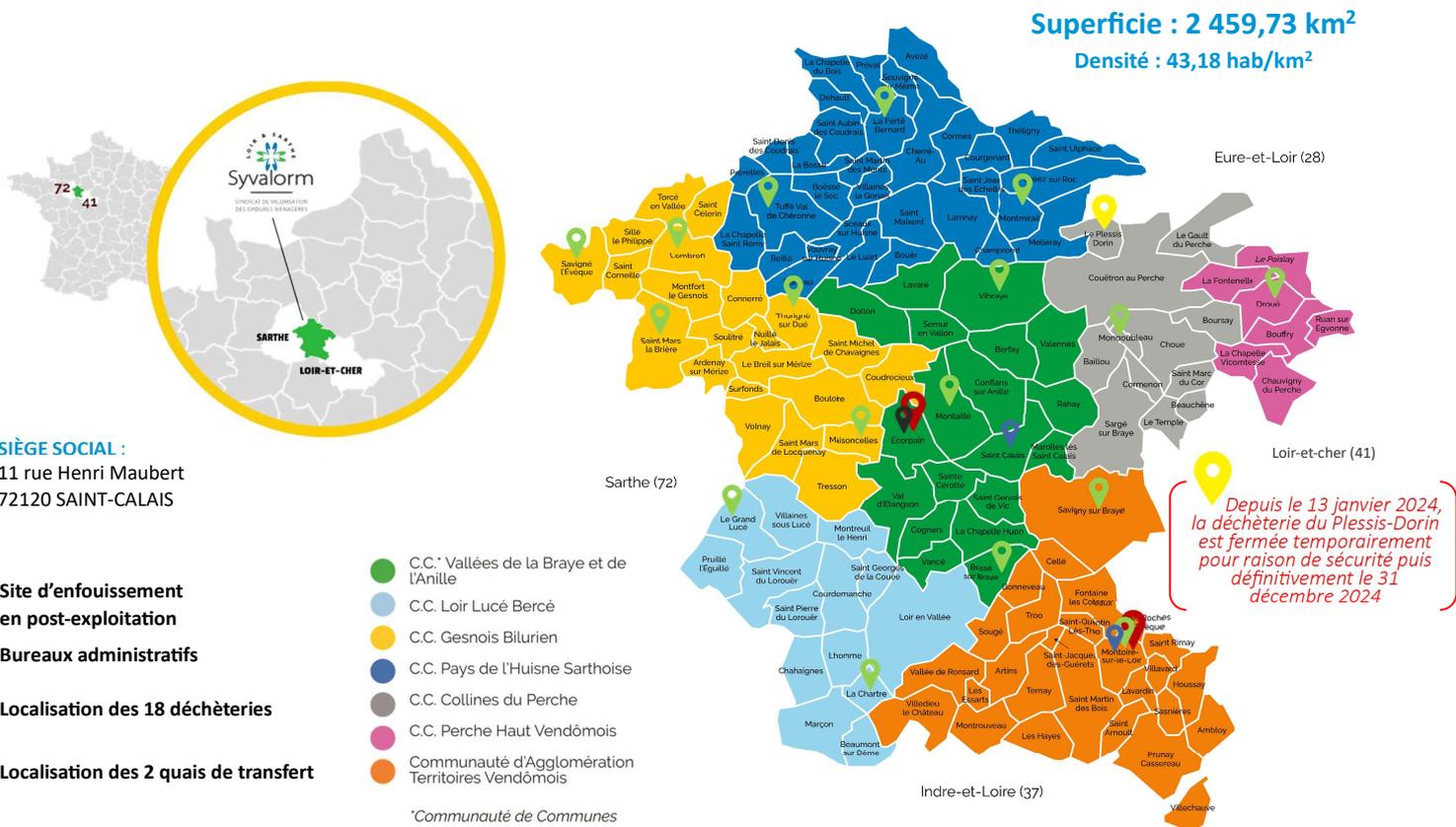
PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le SYVALORM Loir & Sarthe

Un établissement public dédié à la gestion des déchets ménagers
(Arrêté inter préfectoral du 11/06/2019)

Le SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) exerce depuis sa création le 1er janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un territoire semi-rural étendu



LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT : 2 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SYVALORM intervient pour le compte de 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de 106 214 habitants (Donnée INSEE 2021 valable au 01.01.2024) répartis sur 133 communes.

La collecte

En porte-à-porte, en points d'apports volontaires (verre, papiers et textiles) et gestion des hauts de quai d'un réseau de 18 déchèteries.

Le traitement

Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des déchets résiduels.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

LE CONSEIL SYNDICAL ET LES ÉLUS

Le syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de **33 délégués élus** au sein des EPCI par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres et dont le nombre de représentants est défini en fonction de leur population municipale selon la règle suivante (Cf. Arrêté Inter Préfectoral des nouveaux statuts du 11/06/2019).

Cet organe élit un président, des vice-présidents et des membres qui forment le Bureau Syndical, responsable de la gestion de la structure.

Nombre d'habitants des EPCI	Nombre de délégués
0 à 5 000	2
5 001 à 10 000	3
10 001 à 15 000	4
15 001 à 20 000	5
20 001 à 25 000	6
25 001 à 30 000	7
30 001 à 35 000	8
Tranche 5 000 supplémentaires	1

LES ÉLUS

Président	Michel ODEAU (Villaines-la-Gonais, 72)
1 ^{er} Vice-président (Finances)	Jean-Claude LECOMTE (Thorigné-sur-Dué, 72)
2 ^{ème} Vice-président (Collectes)	Patrick GREMILLON (Val d'Etangson, 72)
3 ^{ème} Vice-président (Déchèteries et Traitement)	Laurent GAUTHIER (St-Arnoult, 41)
Membre du bureau	Francis BOUSSION (Courdemanche, 72)
Membre du bureau	Odile CAPITAINE (Mondoubleau, 41)
Membre du bureau	Yves BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse, 41)

Un projet environnemental : prévenir et réduire la production de déchets

- Limiter l'enfouissement des déchets ultimes non valorisables (les encombrants ou tout-venant)
- Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- Maîtriser les coûts

Le personnel du SYVALORM au 31 décembre 2024 :

43 agents administratifs et techniques

- 20 agents au siège de Saint-Calais
- 19 agents sur les déchèteries
- 4 agents de maintenance

→ **40,81 équivalents temps plein.**

Conseil Syndical* Rôle : DÉCISION

Le Conseil Syndical vote les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat

Bureau Syndical Rôle : ORIENTATION

Le Bureau Syndical donne les orientations stratégiques et retient les dossiers présentés en Conseil Syndical

Commissions Rôle : PROPOSITION

Les commissions instruisent les dossiers qui leur sont présentés et émettent un avis

Equipe Administrative et Technique Rôle : MISE EN ŒUVRE

L'équipe du SYVALORM met en application les décisions prises par le Conseil Syndical



1. La collecte des déchets ménagers :

Elle concerne les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 14 juin 2019

Il existe 2 modes de collectes sur le territoire SYVALORM :

Collectes en porte à porte (PàP) : ordures ménagères résiduelles (OMr) et recyclables

- ▶ **Depuis le 1^{er} octobre 2022 :** un unique prestataire de collecte PAPREC-COVED assure la collecte tous les 15 jours (C0,5) *(1) (2) sur l'ensemble du territoire (hormis La Ferté-Bernard : collecte hebdomadaire).
- ▶ **Les collectes en porte à porte (PàP)** des ordures ménagères et des recyclables sont simultanées sur l'ensemble du territoire.

Les fournitures de collecte

Le SYVALORM met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte.

- ✓ **Bacs OMr** :** 8 modèles de 80L à 660 L, en partie pucés pour le comptage des levées (**57 166 bacs OMr****)
→ les bacs 60 L, 750 L et 770 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Bacs Jaunes :** 6 modèles de 80 L à 360 L (**17 141 bacs « emballages »**)
→ les bacs 340 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Sacs jaunes :** 80 800 rouleaux (20 sacs de 100 L par rouleau)
- ✓ **Cartes d'accès en déchèterie** éditées en 2024 : **4 123** (3 945 « particuliers », 158 « professionnels », 20 « collectivités »)

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles



* La Collecte des OMr** tous les 15 jours

(1) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/01/2024 au 30/09/2028

Territoire ex SMIRGEOMES (hors La Ferté-Bernard).

(2) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/10/2022 au 30/09/2028

Territoire ex SICTOM

Collectes en apport volontaire : conteneurs PAV et déchèteries

- ▶ **666 Containers (PAV) :** collecte du sélectif (emballages, verre et papiers)



- ▶ **18 déchèteries :** gestion des hauts de quai par le syndicat.



1.1 Collecte en porte-à-porte (PàP)

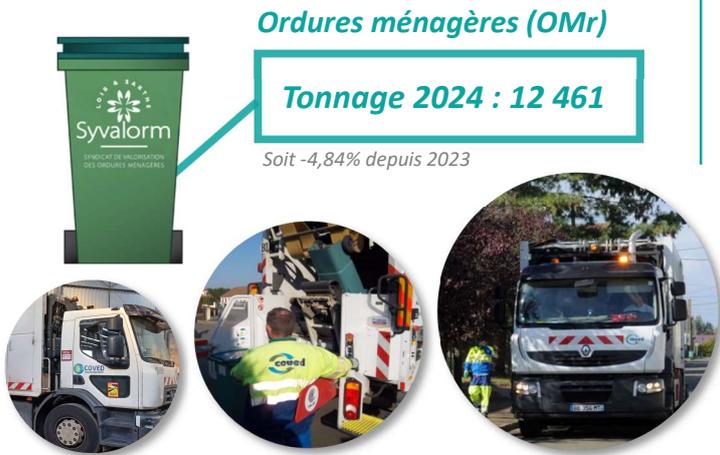
Un unique prestataire **PAPREC-COVED** assure la collecte de l'ensemble du territoire et le rythme des collectes par quinzaine est la norme sur l'ensemble des communes SYVALORM (hormis La Ferté-Bernard). *(Renouvellement de marché public 2022-2029)*

Pour faire suite à la **généralisation de la collecte bimensuelle sur l'ensemble du territoire (C0,5)**, le syndicat organise depuis début 2022 :

- Le retrait des bacs 35 litres *(terminé fin 2022)*
- La **suppression progressive des Points de Regroupement (PRGPT)** des bacs pour la collecte. *(Cette action poursuivie en 2024, se prolongera jusqu'en 2025)*
- L'ajustement des fréquences de collecte :
 - Pour les Gros Producteurs et Très Gros Producteurs de déchets professionnels : artisans (bouchers, boulangers, charcutiers...), collectivités (IME, hôpitaux...), professionnels du tourisme, loisirs, hébergement... (2024 : 221 GP & 29 TGP) → collecte « ordures ménagères » adaptée en fonction des besoins saisonniers de l'activité → collecte des « emballages » maintenue par quinzaine.
 - Pour les 71 PRGPT du territoire ex-Sictom (71 PRGPT restants, en cours de suppression, sur les 490 existants au 01/10/2022) → collectes « ordures ménagères » et « emballages » hebdomadaires.

1.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

- ▶ Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles : des déchets non-recyclables et non-toxiques.



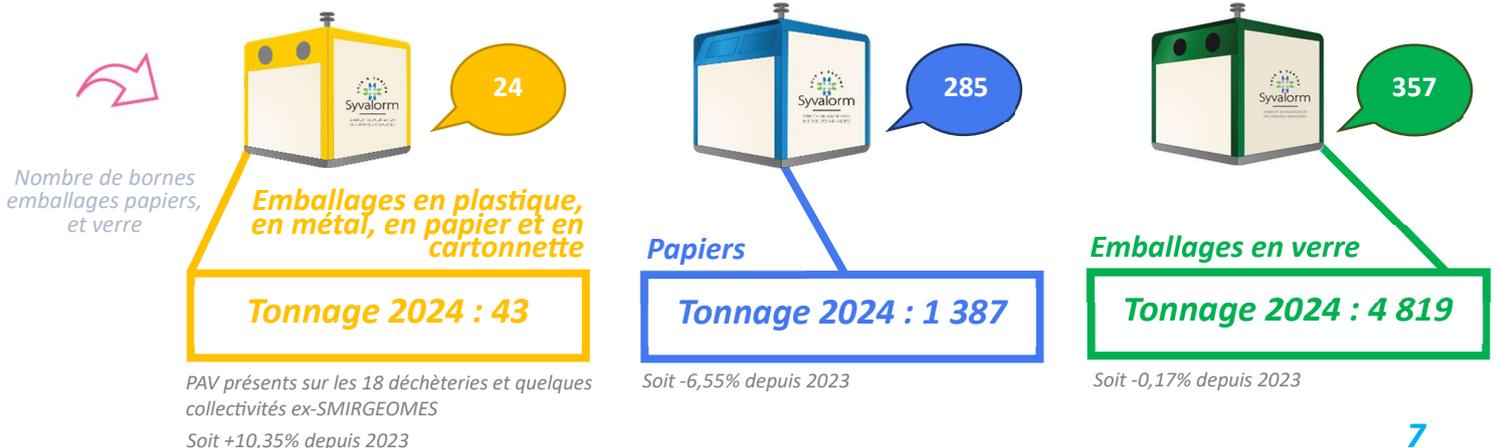
1.1.2 Collectes sélectives : sacs/bacs jaunes

- ▶ Tous les emballages en plastique, en métal, en papier et en cartonnette
sac/bac jaune



1.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis le 01/10/2022 : PAPREC-COVED assure les vidages des bornes de l'ensemble du territoire SYVALORM (nouveau marché de collecte)



1.3 Un réseau de 18 déchèteries :

Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV**).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume

*PàP : Porte à Porte **PAV : Point d'Apport Volontaire

1.3.1 Localisation et fréquentations

Localisation des déchèteries



Fréquentations

	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Bessé Sur Braye	10 720	10 142	6 832	-32,64%
Droué	9 234	11 496	5 853	-49,09%
La Chartre-sur-le-Loir	21 113	24 259	54 805	125,92%
La Ferté-Bernard	63 624	61 812	50 648	-18,06%
Le Grand-Lucé	15 250	15 273	31 467	106,03%
Le Plessis	2 680	2 598	59	-97,73%
Lombron	8 700	9 089	2 500	-72,49%
Maisoncelles	8 196	8 446	17 562	107,93%
Mondoubleau	6 500	6 457	9 780	51,46%
Montaillé	13 000	12 521	7 245	-42,14%
Montmirail	3 500	3 518	2 698	-23,31%
Montoire-sur-le-Loir	30 972	31 694	72 662	129,26%
Savigné L'Évêque	33 000	29 908	45 620	52,53%
Savigny-sur-Braye	8 709	8 783	17 700	101,53%
St Mars-La-Brière	23 000	20 838	15 587	-25,20%
Thorigné-sur-Dué	42 074	40 055	50 940	27,18%
Tuffé	8 200	8 159	2 484	-69,56%
Vibraye	20 164	17 707	28 185	59,17%
TOTAL	*334 936	322 755	422 627	30,94%

2024 : Données indicatives en raison d'un dysfonctionnement temporaire des outils de comptage de passages sur sites.

Actualités des déchèteries en 2024 :

PROJETS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Fermeture de la déchèterie du Plessis-Dorin par mesure de sécurité (janvier 2024)

PROJET	7/2024	8/2024	9/2024	10/2024	11/2024	12/2024
PROJET 1			X	X	X	
PROJET 2	X	X	X	X	X	X
PROJET 3	X	X	X	X	X	X
PROJET 4	X	X	X	X	X	X
PROJET 5	X	X	X	X	X	X
PROJET 6	X	X	X	X	X	X
PROJET 7	X	X	X	X	X	X
PROJET 8	X	X	X	X	X	X
PROJET 9	X	X	X	X	X	X
PROJET 10	X	X	X	X	X	X
PROJET 11	X	X	X	X	X	X
PROJET 12	X	X	X	X	X	X
PROJET 13	X	X	X	X	X	X
PROJET 14	X	X	X	X	X	X
PROJET 15	X	X	X	X	X	X
PROJET 16	X	X	X	X	X	X
PROJET 17	X	X	X	X	X	X
PROJET 18	X	X	X	X	X	X

Maintien du protocole fortes chaleurs sur alerte MÉTÉO France ou décision du syndicat (avril 2024)

Création d'une plateforme branchages et pose de signalétique sur déchèterie de Savigné l'Évêque (juin 2024)

Installation des signalétiques ECOLOGIC ASL & ABJ (sept. -octobre 2024)

A noter : Le protocole « fortes chaleurs 2024 » a été déclenché les 19 et 20 juillet, du 29 juillet au 1 août, les 12 et 28 août soit un total de 8 jours

LES FILIÈRES SPORT & LOISIRS ET ARTICLES DE BRICOLAGE & JARDIN THERMIQUES S'INSTALLENT SUR DE NOUVEAUX SITES

De mai à septembre 2024 :

Après Montoire, site pilote en septembre 2023, déploiement des filières **Articles de Sport & Loisirs (ASL)** et **Articles de Bricolage & Jardin Thermiques (ABJ-Th)** sur les déchèteries de La Chartre-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Droué, Vibraye, Savigné l'Évêque, Le Grand-Lucé, La Ferté-Bernard et Maisoncelles.

Rappel : L'outillage du peintre est collecté sur toutes les déchèteries depuis février 2023.



*Eco-organisme agréé de la filière



1.3.2 Tonnages par matériau

Le syndicat encourage les solutions alternatives avant de jeter (réemploi, don, vente, réparation...) : en incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le **SYVALORM souhaite limiter les pollutions et les coûts.**



	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Bois	2 547	2 450	2 666	8,81%
Métaux	1 081	1 045	1 081	3,39%
Végétaux (benne et broyage)	10 232	11 283	12 673	12,32%
Gravats	5 854	5 404	5 528	2,29%
Cartons	1 226	1 346	1 320	-1,91%
Plastiques	117	134	146	9,45%
Mobilier	2 522	2 697	3 576	32,58%
Pneumatiques (recyclés)	34	37	34	-7,97%
D.E.E.* *	766	786	828	5,29%
D.D.S***	285	250	256	2,50%
ECO Textile (déchèteries)	71	128	128	0,24%
Piles	10	10	11	5,64%
Non valorisables	6 465	6 234	6 404	2,73%
TOTAL	31 211	31 805	34 651	8,95%

** D.E.E. : déchets d'équipements électriques et électroniques
 *** D.D.S : déchets diffus spécifiques



Depuis octobre 2022 : CYCLEVIA est le nouvel éco-organisme en charge de la filière des huiles usagées minérales et synthétiques.

Depuis mars 2023, 2 nouvelles filières REP* sont ouvertes en déchèteries.

- La filière des **Articles de Sport et de Loisirs (ASL)** est encadrée par l'éco-organisme **ECOLOGIC**
- La filière des **Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)** est soutenue par 2 éco-organismes selon le produit :



Machines et appareils motorisés thermiques



Outillages du peintre

*Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs

Collectes spécifiques



124 Conteneurs textiles répartis sur le territoire : **432,59 t en 2024**
 (ensemble du territoire dont déchèteries)
 Soit - 8,44% depuis 2023



Bennes mobilier sur **18 sites** :
3 576 t en 2024
 Soit + 32,58% depuis 2023
écomobilier est devenu **ECOMAISON**
 COLLECTER - TRIER - RECYCLER en 2023



Boîtes et bornes à piles
 (accessibles en IME, mairies, commerces, écoles...) :
11 t en 2024
 Soit + 5,64% depuis 2023



Bennes 100% plastique dur
 sur **4 déchèteries*** :
146 t en 2024
 (*Déchèteries équipées – voir annexe 3)
 Soit + 9,45% depuis 2023



124 bornes
en accès sur
le territoire
SYVALORM !

Les textiles

Ensemble nous donnons une 2^{ème} vie
à tous nos vêtements et chaussures !

Les acteurs de la
filière textile

Re_fashion

Éco-organisme de la Filière Textile d'habillement,
Linge de maison et Chaussure (TLC)



Société qui assure la collecte les textiles et les
achemine vers le centre de tri d'Appilly (60)



**Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés
ici seront majoritairement reportés ou recyclés**

Re Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés,
rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Notre bilan textiles 2024

Grâce au geste de tri de chacun, le bilan 2024 reste encourageant !



- 8,5 %
par rapport
à 2023...

432,59 t
collectées
en 2024

Soit près de 4 kg
déposés par
chaque habitant !

Mais avant de
déposer les
textiles et
chaussures
dans les
bornes,
n'oublions pas
de les réutiliser,
réparer, donner
ou vendre !

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre
linge de maison propres
et secs dans un sac
fermé (30L)



Vos chaussures liées
par paire et dans un sac
fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés
à plus de 99%
MERCI



No déposez pas
d'articles humides,
ni souillés



Que deviennent vos dons ?



CEST NOUVEAU

**BÉNÉFICIEZ
D'UNE RÉDUCTION
POUR RÉPARER**

**Le Bonus Réparation
est une réduction
pour vous inciter à
faire réparer vos
vêtements et
chaussures**

... leurs devenir ?

ECOTEXTILE collecte les textiles et les achemine vers le centre de tri d'Appilly (60).
Selon leurs états, ils seront orientés en :

Quelques chiffres* ...

- | | | | |
|---------------|---|--------------|-------------------------------|
| 56,5 % | • Réutilisation | 0,7 % | • Valorisation
énergétique |
| 33,3 % | • Recyclage** | 0,4 % | • Élimination |
| 9,1 % | • Combustible solide
de récupération | | |

* Tri dans les centres conventionnés en France et hors France

**transformation en chiffons d'essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir
d'isolation sonore ou thermique.

Consignes de tri :

Quoi ?

Les vêtements



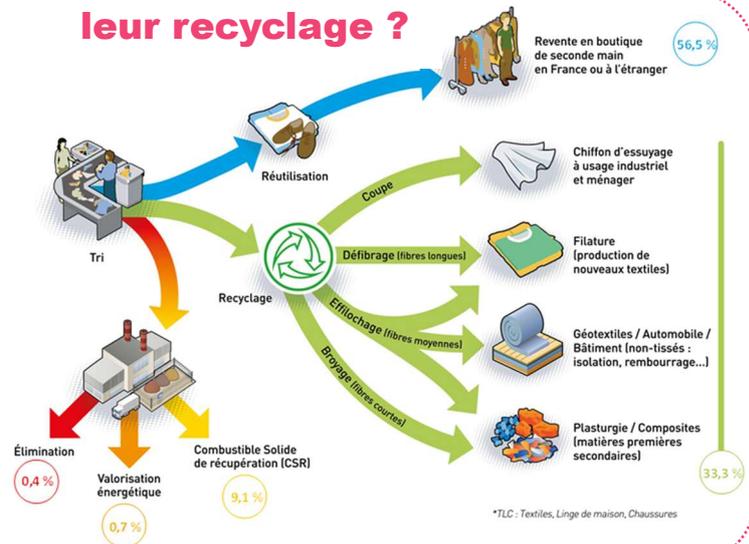
Le linge de maison



Les chaussures et la maroquinerie



leur recyclage ?



1.4 Récapitulatif des tonnages collectés

Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements. Faire rigoureusement le tri, veiller aux erreurs et bien diriger tous les recyclables vers leurs filières permet de réduire l'ensemble des impacts environnementaux, facilite la gestion ultérieure des déchets et nous permet d'en maîtriser le coût.

Bilan des collectes SYVALORM : tonnages, ratios et évolution

		2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
TONNAGES	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	13 749	13 094	12 461	-4,84%
	COLLECTES SÉLECTIVES* dont :	10 940	10 564	10 640	0,72%
	Emballages	4 073	4 253	4 434	4,25%
	Verre	5 101	4 827	4 819	-0,17%
	Papiers	1 766	1 485	1 387	-6,55%
	DÉCHÈTERIES	31 211	31 805	34 651	8,95%
	TOTAL :	55 900	55 463	57 752	4,13%

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

		2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
RATIOS kg/habitant/an	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	127,22	122,71	117,32 ●	-4,40%
	COLLECTES SÉLECTIVES*	101,23	99,00	100,17	1,18%
	Emballages	37,69	39,86	41,74	4,73%
	Verre	47,20	45,23	45,37	0,30%
	Papiers	16,34	13,91	13,06	-6,11%
	DÉCHÈTERIES	288,80	298,06	326,24	9,45%
	TOTAL :	517,24	519,78	543,73 ●	4,61%

● ** Moyenne nationale 2019
248 kg/hab./an

● ** Moyenne nationale 2019
582 kg/hab./an

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

** Source ADEME - Enquête 2019

- ▶ **Ordures ménagères** : en légère baisse **(-4,84%)**
- ▶ **Collectes sélectives** : en légère hausse **(+0,72%)**
- ▶ **Collectes en déchèteries** : en hausse **(+8,95%)**

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Le Ganotin : transfert des déchets et suivi de l'ISDND*

+ base logistique du matériel de collecte SYVALORM

Le site du GANOTIN
Vue satellite 2023-Écorpain (72)

→ Base
logistique des
collectes
Exploitation
COVED-PAPREC

→ Base
logistique du
matériel de
collecte
SYVALORM

→ Enfouissement
des déchets arrêté
depuis 08/2016 et
dossier de
cessation d'activité
réalisé

→ Station de
traitement des
lixiviats (jus des
déchets enfouis)
Gestion : OVIVE

→ Quai de
transfert des
OMr** emballages
et papiers
Exploitation
COVED-PAPREC

→ Eco-pâturage
pour l'entretien
écologique du site
Cheptel de 26
chèvres



*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

*Initialement prévu pour le traitement des déchets, ce site est entré, en juin 2020, en chantier de reconversion pour devenir une base de transfert des déchets. En effet, la fermeture du dernier casier d'enfouissement en août 2016, l'arrêt du centre de tri des emballages en mars 2017 et surtout l'incendie accidentel qui a détruit l'usine de traitement des OMr** le 27/10/2017 a imposé de repenser la vocation de tout le site autour de 2 activités :

Depuis mars 2022

●● Transfert des collectes

●●● Suivi de l'ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

2.2. Le traitement et la valorisation des déchets

Les quais de transfert



QUAIS DE TRANSFERT

Réception et rechargement :

- ♦ **des ordures ménagères** (bacs) : dirigées vers les exutoires de PITHIVIERS (45) pour incinération et de MONTMIRAIL (72) pour enfouissement.
- ♦ **des emballages** (sacs, bacs et PAV) : dirigés vers le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **des papiers** (PAV) : l'intégralité des papiers est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **du verre** (PAV) : l'intégralité du verre est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par la société Escort, transporteur du repreneur O-I France (51-33) - (transport intégré dans le marché de reprise).



Le transport des semi-remorques vers les unités de traitement des ordures ménagères est confié à l'entreprise MAUFFREY

Marché 01/01/2024 - 31/12/2027
(renouvelable 2 fois 1 an)

TRI VAL DE LOIRE fait appel à cette même société pour les enlèvements des emballages et papiers (transport intégré dans le marché de tri avec la SPL)

▶ Fontaine-les-Coteaux (41)



Quai de transfert de Fontaine-les-Coteaux

Transfert des OMr* et emballages

Depuis le 13/11/2023 :

100% des **emballages et papiers SYVALORM** sont transférés sur notre nouveau centre de tri interdépartemental Tri Val de Loir à Parçay-Meslay (37) Centre de tri mutualisé composé de 10 collectivités adhérentes.

Le quai de transfert du Ganotin reçoit 100% des collectes « verre » du territoire

Quai de transfert de Fontaine-les-Coteaux :
Gestion confiée à PAPREC-COVED

▶ Le Ganotin – Écorpain (72)



Quai de transfert du Ganotin

Transfert des OMr*, emballages papiers et verre

Quai de transfert du Ganotin :
Gestion confiée à PAPREC-COVED



*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

2.2.1. Le traitement des collectes sélectives

Tonnages collectés en 2024

Emballages	
PàP*	PAV**
4 391,30	42,66
4 433,96	



Destination des flux :

EMBALLAGES : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)

PAPIERS : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)
--> NORSKE SKOG (repreneur) - GOLBEY (88)

VERRE : O-I France (repreneur) - 51 et 33

12 échantillons annuels d'emballages ont été prélevés sur les collectes et analysés :
la moyenne du refus est de 29,06%

Papiers	Verre
PAV**	PAV**
1 387,40	4 818,62

6 échantillons annuels de papiers collectés analysés :
la moyenne du refus est de 5,62%

*Porte-à-Porte
** Point d'Apport Volontaire

2.2.2 Le traitement des OMr*

PAPREC-COVED assure la collecte de tout le territoire SYVALORM et décharge sur les **quais de transfert basés à Écorpain (72) et Fontaine-les-Coteaux (41)**.

Marché de Transfert-Transport-Traitement :
01/04/2021 – 31/12/2023
(Reconductible 2 fois 1 an → reconduit 1 seule fois)

Depuis le **01/04/2021**

- une partie des ordures ménagères est enfouie sur l'ISDND de **Montmirail (72)**
- une autre est incinérée à **Pithiviers (45)**

A noter :

En 2025 : incinération de 100% des OMr produites sur le territoire SYVALORM
Nouveau marché de traitement avec SUEZ :
01/01/2025-31/12/2027 (reconductible 2 fois 1 an)
Les collectes seront dirigées sur les UVE (Unités Valorisation Énergétique) de Blois (41) et de Ouarville (28)



En 2024

Tonnage global OMr entrants sur quais de transfert :
12 340,72

Tonnage OM collecté
12 460,54



3 113,56 t

Usine d'incinération de **PITHIVIERS (45)** :
Valorisation énergétique : 25% des tonnages
Entrants sur QT** : 3 113,56 Montoire



9 227,16 t

ISDND de **Montmirail (72)** : 75% des tonnages
Entrants sur QT** : 9 036,50 Ecorpain + 190,66 Montoire

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**QT : Quai de transfert

2.2.3. SPL : Un nouveau centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay

► Un énorme projet mutualisé dans un même et unique objectif : la maîtrise des coûts



Depuis octobre 2024

Les visites du Centre de Tri sont ouvertes au grand public sur réservation :

Le centre de tri interdépartemental organise des visites gratuites, accessibles en groupe ou à titre individuel pour différents publics (scolaires, associations, amicales, professionnels...)

Le SYVALORM subventionne les trajets en car dans la limite du budget prévisionnel alloué chaque année.

Réservations : <https://trivaldeloire.fr>

Situé sur la Zone d'Activité de Parçay-Meslay, le centre de tri reçoit depuis le 13 novembre 2023 la totalité des collectes sélectives emballages et papiers du SYVALORM et de 9 autres collectivités

Le 10 mai 2024, un départ de feu d'origine accidentelle s'est déclaré sur l'un des tapis où transitent les déchets. Un convoyeur a dû être remplacé



► Les piles, batteries et déchets électroniques sont à déposer en déchèterie ou en magasin, pourtant encore beaucoup d'entre eux sont retrouvés sur les tapis de tri. C'est un danger permanent pour la sécurité des personnes et des lieux.



Cette installation ultra-moderne traite tous les nouveaux emballages et reçoit les collectes sélectives d'une population de près de 950 000 habitants.

- 15 trieurs optiques
- 95% d'efficacité
- Un process de dernière technologie

2.2.4. Suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



En août 2021 : Arrêté préfectoral complémentaire de suivi de post exploitation



Réseau du biogaz :
contrôle des constantes



Piezomètres :
contrôle de la qualité des eaux souterraines

2.2.5. Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries

Destination et devenir des déchets collectés

Veillons aux erreurs de tri : **les déchets mal triés échappent au recyclage** et nuisent à la valorisation des autres matériaux auxquels ils sont mêlés

Marché d'exploitation en déchèteries en cours : 01/08/2021 - 30/09/2026

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrants)		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		PAPREC	PAPREC -> Bio Masse (28 et 41)	Chaudière
			Krono France (45)	Valorisation
Métaux		PASSENAUD	PASSENAUD (72)	Recyclage
Végétaux		VEOLIA	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Remblayage/valorisation
Cartons		PAPREC	PAPREC (Champagné-72)	Recyclage
			PAPREC (Montmirail - 72)	Recyclage
Plastiques		PASSENAUD	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			SÉCHÉ (53)	Stockage (2%)
Mobiliers	Ecomaison	BRANGEON CAP RECYCLAGE	BRANGEON (72) CAP RECYCLAGE (41)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Méga pneus	ALIAPUR (69)	Recyclage (pneus en bon état)
		NCI	NCI (72)	stockage (pneus usagés)
*DEEE	Ecologic	ENVIE 72	ENVIE72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
**DDS	Eco DDS	BS Environnement	BS Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
	Hors Eco-DDS			
ASL et ABJ th	Ecologic	ENVIE 72	ENVIE 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
**DDS = Déchets Diffus Spécifiques



2.2.6. Récapitulatif Traitement et Valorisation

MODES DE TRAITEMENT		
Enfouissement (valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité)	● 15 631 t	27%
Incinération (valorisation énergétique)	● 3 114 t	5%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	● 25 958 t	45%
Valorisation organique (végétaux)	● 12 673 t	22%
Traitement des DDS*	● 256 t	0%
TOTAL :	57 632 t	100%

Tonnages non valorisables :

OMr ** : 9 227
ENCOMBRANTS : 6 404

*DDS : Déchets Diffus Spécifiques

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

73 %
des déchets collectés
sont valorisés.

Soit + 2% depuis 2023

Tonnages valorisables :

COLLECTES SÉLECTIVES (PàP* et PAV): 10 640**

SACS, BACS et PAV EMBALLAGES
PAV PAPIERS
PAV VERRE

DÉCHÈTERIES : 15 318

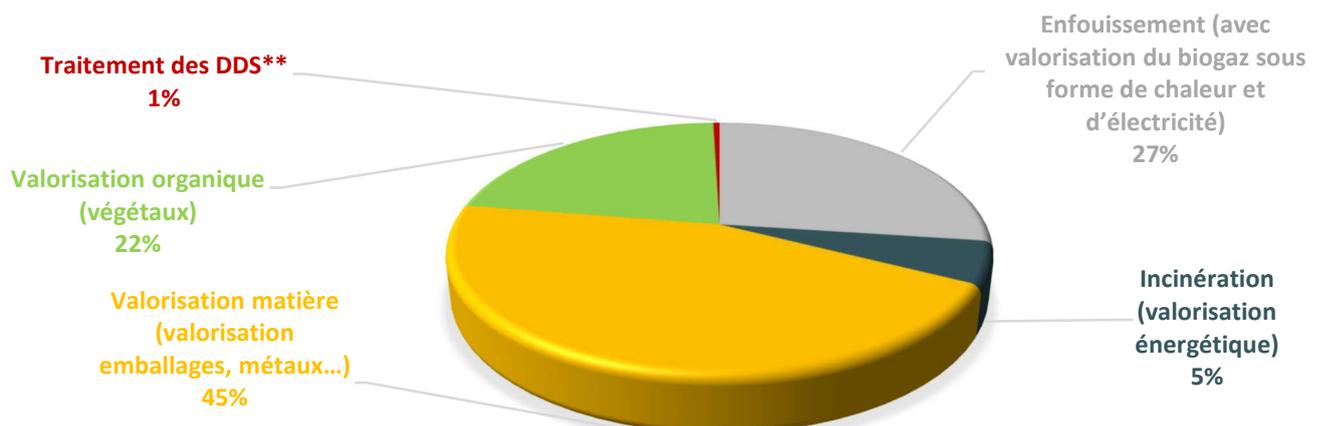
MOBILIERS
PNEUS
TEXTILES
PILES
DEEE

BOIS
MÉTAUX
GRAVATS
CARTONS
PLASTIQUES

*PàP : Porte à Porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

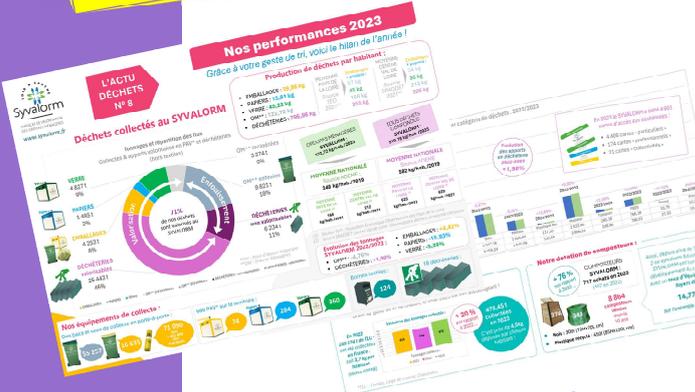
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT



3. Les outils incitatifs du projet environnemental

3.1. Les actions et supports de communication & prévention

2024 :
La communication et les actions ont été denses afin de tenir informés les usagers des actualités du syndicat



La communication

De mars à novembre 2024
Des inaugurations régulières de sites de « compostage partagé ».



Septembre 2024
Visites du centre de tri de Parçay-Meslay ouvertes au grand public.

CENTRE DE TRI NOUVEAU !
Visites ouvertes au grand public
Usagers du SYVALORM, individuels ou groupes, réservez votre visite en ligne !
TRI VAL DE LOIR(E) PARÇAY-MESLAY (37)

Animations

24^e Fête des Plantes
20-21 Avril 2024
10h-18h Expo-vente
Plantes - Artisanat - Matériel de jardin
BESSÉ-SUR-BRAYE 72 (Sarthe)

Dim. 8 SEPT 2024
Fête Bio
BOURSAY (41)
MARCHÉ BIO, ANIMATIONS, RESTAURATION ET BUQUETTE BIO
ENTRÉE GRATUITE - Ouvert à tous dès 9h à 17h

Des informations périodiques sur un déchet, le tri ou un sujet d'actualité « déchets ».
En téléchargement sur www.syvalorm.fr

Des stands d'information sur des événements locaux

Les actualités

Déchets : messages sur les camions de collecte
Le Syvalorm (Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères) Loir et Sarthe vient de se doter de six nouveaux camions poubelles, portant sa flotte à quinze poids lourds. Sur leurs flancs, des messages pédagogiques incitant au tri sélectif. Ces panneaux de couleurs vives, affichent six messages qui réaffirment la démarche de sensibilisation du...

Vallée de l'Huisne
6 nouveaux camions poubelles aux messages incitatifs
Le Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (Syvalorm) vient de se doter de six nouveaux camions flamboyants, équipés de technologies, sécurité et messages aux consommateurs.

Compostage partagé : un nouveau site voit le jour
Connerre vient de se doter d'un espace de compostage partagé à l'initiative de Syvalorm Loir et Sarthe, la commune et l'association Athena. Explications.

CHANGEMENT D'HORAIRES
Lundi 7 octobre 2024
Vos déchèteries passent à l'heure d'hiver

CHANGEMENT D'HORAIRES
Mardi 2 AVRIL 2024
Les déchèteries passent à l'heure d'été

Des actualités et affiches relayées par les médias, les Communautés de Communes, les mairies (réseaux sociaux, applications...)

La sensibilisation



Le Syvalorm finance les animations de sensibilisation



Convention avec l'association PERCHE NATURE
En 2024 :

- 623 scolaires sensibilisés sur 18 établissements du territoire.
- Et près de 75 visiteurs sur 3 manifestations locales

Le SYVALORM encourage et soutient les actions de réduction des déchets

Mise à disposition de STOP-PUB



Des supports d'information & des outils de communication



Des affiches et supports sur demande

Des documents d'information annuels

Des rappels de consignes



Une subvention

En 2024 le SYVALORM a soutenu financièrement la fabrication de 10 000 gobelets réutilisables réalisés par 4 structures



Une aide destinée aux structures publiques ou associatives du territoire pour réaliser des fêtes éco-responsables

GRATUIT

L'application est téléchargeable sur l'APP STORE et Google Play

montri

Un outil de gestion des déchets mis à disposition des usagers en partenariat avec PAPREC depuis le 01/10/2022

montri

Une application mobile pour gérer ses déchets en ligne.

Internet sensibilisation médias supports collecte actualités WEB contact info bacs prévention syvalorm gobelets: information affichage

Faciliter le contact et l'information 24h/24h



Site internet :
www.syvalorm.fr



La prévention

Depuis **janvier 2024**

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets

(Loi AGECE – 02/2020)

En maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !

COMPOSTEURS INDIVIDUELS



COMPOSTEURS PARTAGÉS

Une vente de composteurs aux tarifs incitatifs



Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante : un geste écologique et économique
Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30%

Projets de compostage partagé : composteurs, mise en place et suivis pris en charge par le Syndicat...

En 2024 le SYVALORM a soutenu l'achat de **593 composteurs individuels** (voir Annexe 5) et équipé **9 sites de composteurs partagés**

...et en partie subventionnés par le fonds vert

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
GOUVERNEMENT

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés

PLDMA 2025 - 2030

Ce document réglementaire obligatoire, depuis le 1er janvier 2012, incombe à toute collectivité qui détient la compétence déchets.

Le SYVALORM a lancé l'élaboration de son PLDMA le 24 février 2024

Des réunions ont été menées afin de définir un certain nombre d'actions à mettre en place de 2025 à 2030 et des ateliers de réflexion réalisés pour travailler sur leur mise en œuvre concrète.

L'objectif est de limiter les impacts des déchets produits par les usagers du territoire, qu'ils soient d'ordres financiers, environnementaux ou de santé publique et de répondre aux obligations réglementaires.

En 2025 le projet du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés sera soumis à la consultation du public !

Les biodéchets

Les solutions développées par le SYVALORM :

- Déploiement des sites de **compostage partagé** pour apporter une solution aux foyers sans possibilité de compostage individuel.
- Intensification des ventes de **composteurs individuels** à tarifs incitatifs pour accompagner les usagers disposant d'un emplacement pour composter à même la terre.

Le SYVALORM soutient les projets de composteurs partagés en finançant les équipements d'installation, l'accompagnement et les suivis nécessaires sur les sites.

L'association **ATHENA***, basée à Sargé sur Braye, est missionnée par le syndicat afin de réaliser pendant 3 ans l'accompagnement à la mise en place des projets que lui soumettent des élus, ou des regroupements de voisins, et de suivre les installations.



*<https://www.asso-athena.fr/>



Installations réalisées en 2024 :

- Cormenon
- Montoire
- Mondoubleau
- Le Grand-Lucé
- Bessé-sur-Braye
- St-Calais
- Savigny-sur-Braye
- St Vincent du Loroüer
- Connerré

Pour **2025**, plusieurs inscriptions et demandes sont déjà enregistrées

Bilan 2024 en annexe 6 !

3.2. Des modes de tarification majoritairement incitatifs

2 modes de facturation différents sont appliqués sur le territoire SYVALORM : ils diffèrent selon les communautés de communes. Moins de déchets, et plus de tri, compostage et prévention, tels sont les effets des **facturations incitatives** qui introduisent un critère de volume collecté et incitent à **réduire la production de déchets**.

► La Redevance Incitative (RI)

Emission d'une facture dans l'année en cours et levées supplémentaires facturées l'année suivante

- ✓ Un abonnement aux services : couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.



► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- ✓ Intégrée dans la taxe foncière (bâti) de l'année N+1
- ✓ Pourcentage calculé sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) du bien. (Taux fixé chaque année par la CC)

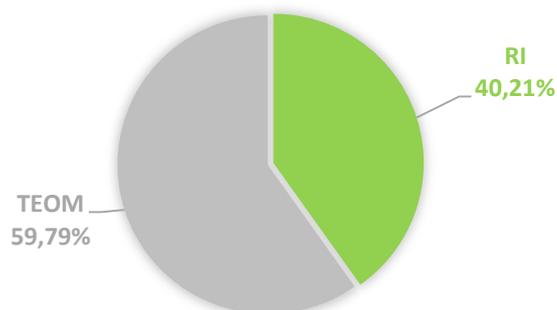
En 2024
19 communes
sont entrées en
mode de
facturation
TEOM

soit 41
communes
facturées en **RI**
et 92 en
TEOM

► Répartition des modes de facturation sur le territoire :

● C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille	⇒	RI
● C.C. Loir Lucé Bercé	⇒	TEOM
● C.C. Gesnois Bilurien	⇒	RI
● C.C. Pays de l'Huisne Sarthoise	⇒	TEOM
● C.C. Collines du Perche	⇒	TEOM
● C.C. Perche Haut Vendômois	⇒	TEOM
● Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	⇒	TEOM

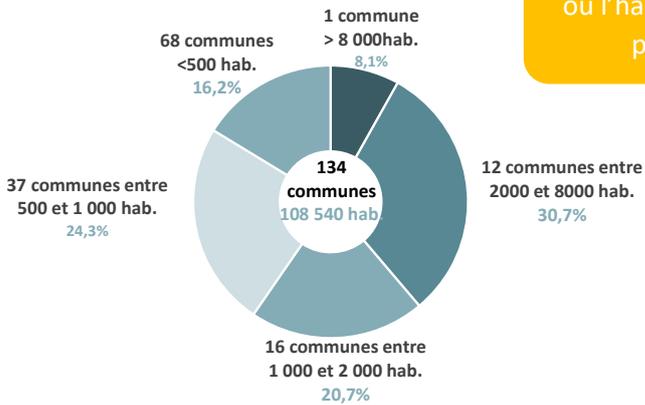
Nombre d'habitants par mode de facturation :



3.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

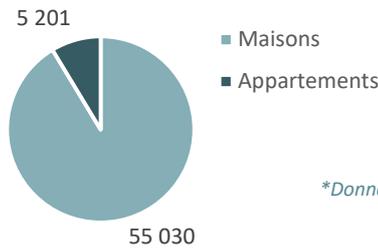
Une prise en compte attentive, individualisée et un suivi de toutes les réclamations : enregistrement systématique dans le logiciel de gestion **ECOCITO** de tous les dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers.

Caractéristiques des communes* :

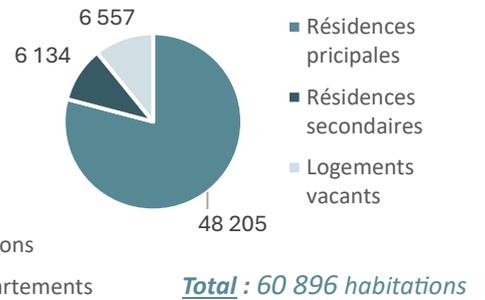


Un territoire rural dispersé où l'habitat individuel est prépondérant

Types d'habitat :



Statut d'occupation des habitations :

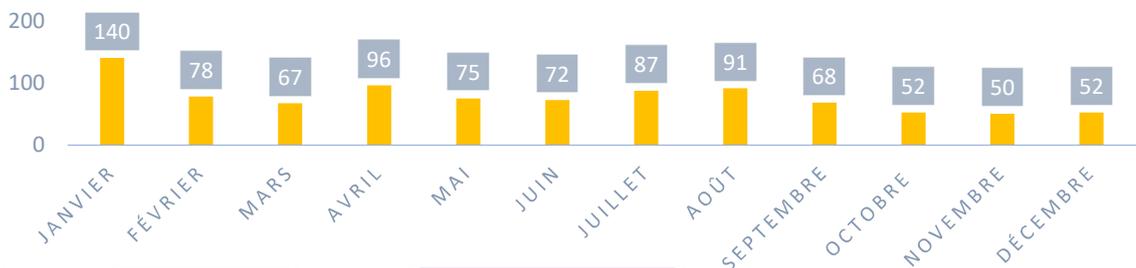


*Données de l'étude 2020 du bureau INDDIGO

Nombre de réclamations annuelles traitées : ordures ménagères et collectes sélectives

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS DE COLLECTE

928 réclamations en 2024



4 857 refus de collecte pour erreur de tri

236 Refus traités par téléphone

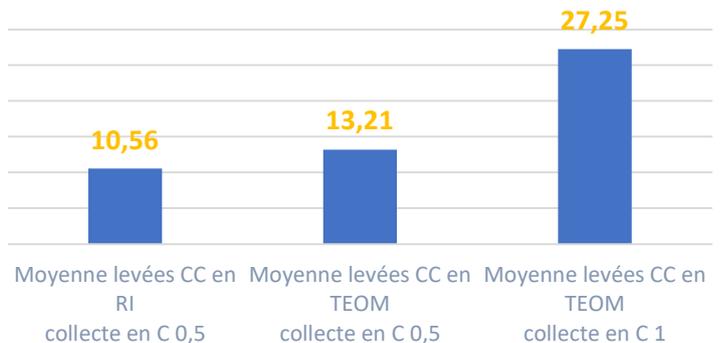
568 Usagers sensibilisés En porte à porte

Pour rappel : 878 réclamations en 2023

Nombre de communes collectées par Communauté de Communes

CC Huisne Sarthoise	33
CA Territoires Vendômois	26
CC Gesnois Bilurien	22
CC Vallées Braye Anille	19
CC Loir Lucé Bercé	14
CC Collines du Perche	12
CC Perche Haut Vendômois	7

NOMBRE MOYEN DE LEVÉES EN 2024 PAR MODE DE FACTURATION**



** Informations concernant le territoire ex-Smirgeomes

Pour rappel en 2023 : respectivement 10,61 – 13,22 – 27,82

4. Les indicateurs financiers

4.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes

	Participation année 2023	Participation année 2024	Diff 2023-2024	Evolution
C.C. "Le Gesnois Bilurien"	2 919 834 €	3 432 507 €	512 673 €	17,56%
C.C. des Vallées de la Braye et de l'Anille	1 480 535 €	1 718 357 €	237 822 €	16,06%
C.C. du Pays de l'Huisne Sarthoise	2 899 270 €	3 381 702 €	482 432 €	16,64%
C.C. "Loir-Lucé-Bercé"	1 235 652 €	1 387 005 €	151 353 €	12,25%
C.C. des Collines du Perche	638 038 €	677 407 €	39 369 €	6,17%
C.C. du Perche et Haut Vendômois	222 617 €	227 206 €	4 589 €	2,06%
C.A. Territoires Vendômois	1 355 529 €	1 440 393 €	84 864 €	6,26%
Totaux	10 751 475 €	12 264 577 €	1 513 102 €	14,07%

- ▶ Augmentation des participations, principalement liée aux hausses : de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), du démarrage en 2024 des prestations auprès de la SPL Tri Val de Loir (process) et des révisions de prix des marchés publics.
- ▶ En 2024 le calcul des participations se base sur les évolutions de la population municipale (**RGP de l'INSEE RGP 2020 : 106 706 habitants**), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.
- ▶ Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

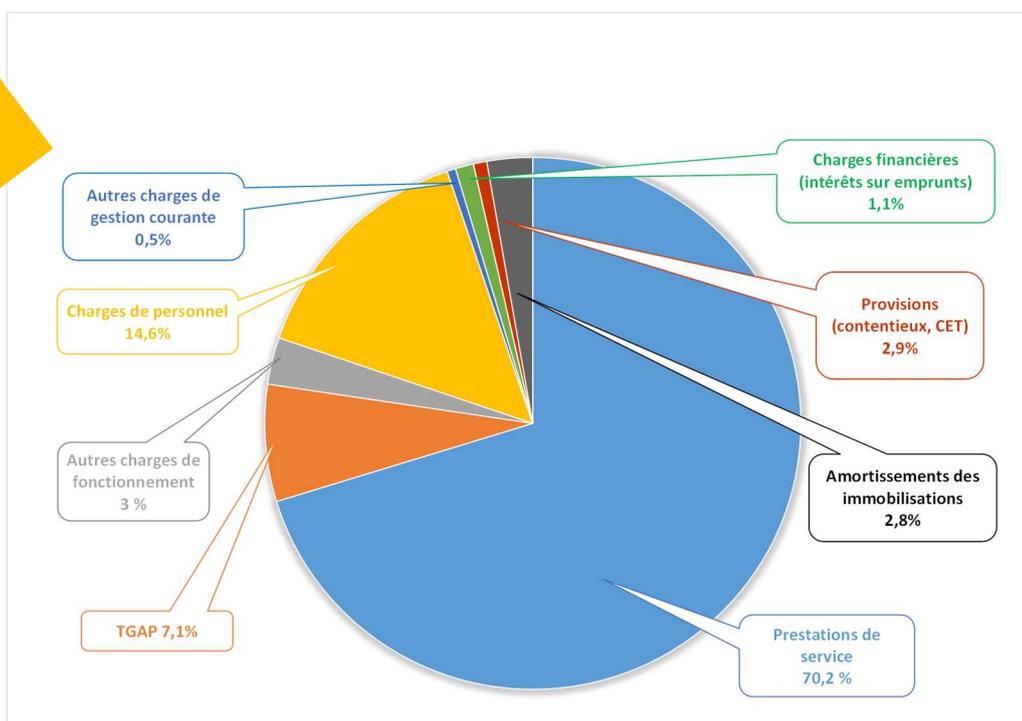
4.2. FONCTIONNEMENT : Dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Prestataires	2024 Montant TTC
Collecte des O.M.R.	Collecte titulaire du marché : COVED/PAPREC	2 205 332 €
Transfert - Transport- Traitement des O.M.R.	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	176 117 €
	Transport titulaire du marché : MAUFFREY	293 003 €
	Traitement titulaire du marché : PAPREC	1 445 094 €
	<i>Torchère</i> Titulaire du marché : PRODEVAL	33 698 €
Sous total		1 947 912 €
Traitement des lixiviats	Titulaire du marché : OVIVE	186 975 €
Collectes sélectives		
<i>Point d'apport volontaire</i>	Collecte titulaire du marché : COVED/PAPREC	384 872 €
<i>Porte à Porte</i>		1 232 367 €
<i>Achats de sacs de collectes</i>	Territoire Ex Smirgeomes Titulaire du marché JET SAC	134 120 €
Sous total		1 751 359 €
Transfert- Transport - Tri des matériaux des collectes selectives	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	150 158 €
	SPL Tri Val de Loir (e) (Démarage en oct.2023)	
	Transport	217 292 €
	Tri	588 173 €
	Refus de tri (transport, traitement)	216 500 €
	Contribution capital social et process	726 284 €
		1 748 249 €
Sous total		1 898 407 €
Déchèteries (Territoire Syalorm 18 sites)	Collecte et traitement des bennes confiés à 4 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED/PAPREC, PASSENAUD , BS Environnement)	2 613 445 €
SYVALORM Dépenses totales liées aux principales prestations de service		10 603 430 €

4.3. Dépenses de fonctionnement

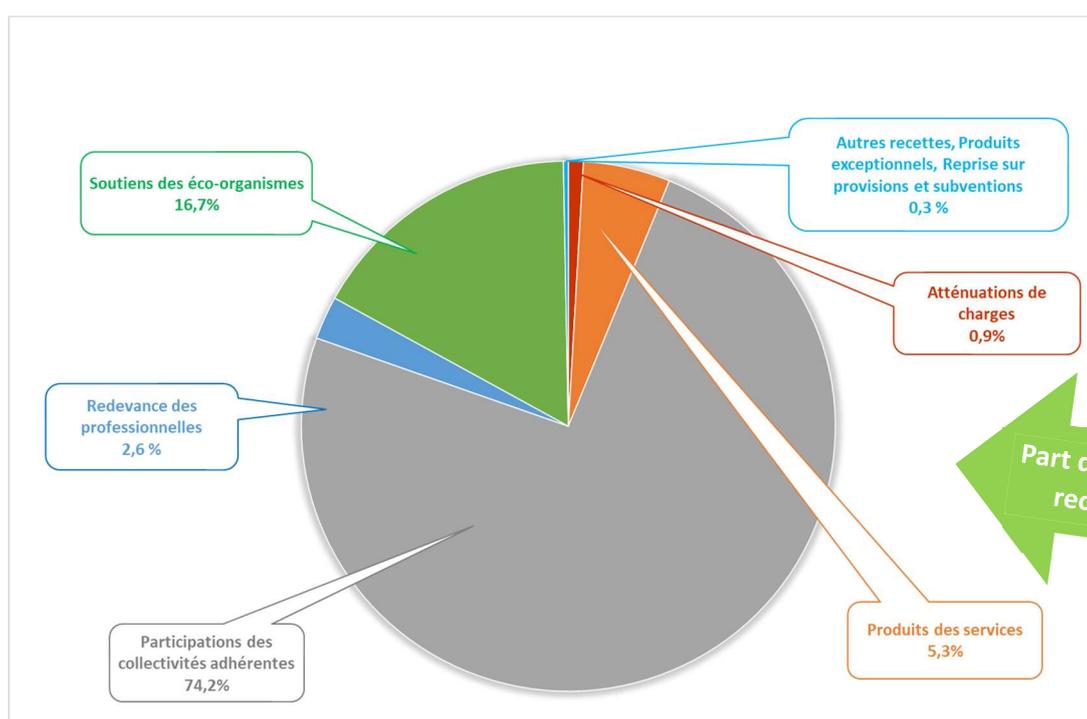
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2024
	Montant TTC
<i>Prestations de service</i>	10 603 430 €
TGAP	1 072 827 €
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	430 082 €
Charges de personnel	2 205 781 €
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction, convention déchèteries avec Val Dem, subventions associations, créances en non valeurs)</i>	78 212 €
Charges financières (dont intérêts de la dette)	166 189 €
Charges spécifiques et atténuations de produits *	490 €
Provisions (contentieux, Compte Epargne Temps)	121 445 €
Amortissements et opérations d'ordre	414 748 €
MONTANT GLOBAL	15 093 204 €

* pas représentées sur le graphique



4.4. Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2024
	Montant TTC
<i>Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)</i>	149 262 €
<i>Produits des services (vente des matériaux)</i>	872 050 €
<i>Participations des collectivités adhérentes</i>	12 264 577 €
<i>Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné et Fatines)</i>	0 €
<i>Redevance des professionnelles (Territoire en TEOM, territoire hors Syvalorm et en redevance spéciale)</i>	434 912 €
<i>Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco Maison, OCAD3E...)</i>	2 756 048 €
<i>Autres recettes (vente composteurs, SPL : rembt. transports visites, FCTVA...)</i>	21 469 €
<i>Produits spécifiques</i>	1 396 €
<i>Reprise sur provisions et subventions et opérations d'ordre</i>	25 967 €
MONTANT GLOBAL	16 525 681 €



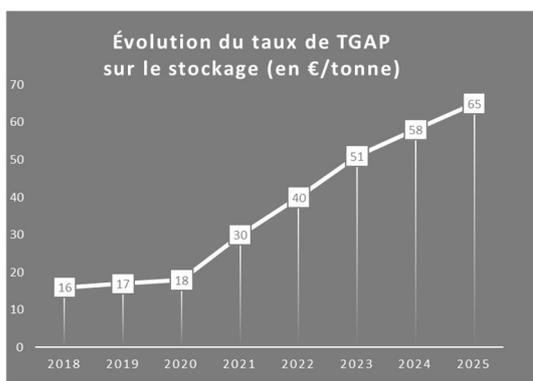
4.5. Coût moyen par habitant 2024

	Territoire Syvalorm
LE FONCTIONNEMENT	2024
<i>Collecte des OMR</i>	18,11 €/hab.
<i>Maintenance de bacs</i>	1,74 €/hab.
<i>Traitement des OMR</i>	19,14 €/hab.
TGAP	10,05 €/hab.
<i>Collectes sélectives</i>	7,36 €/hab.
<i>Déchèteries</i>	33,29 €/hab.
<i>Frais de structure</i>	4,09 €/hab.
<i>Communication</i>	0,42 €/hab.
<i>Prévention</i>	0,77 €/hab.
<i>Gestion de la RI</i>	1,27 €/hab.
<i>Emprunts</i>	10,14 €/hab.
<i>Charges spécifiques - Amortissements - Provisions</i>	4,81 €/hab.
Coût résiduel de fonctionnement du service	111,19 €/hab.
<i>Investissements réalisés</i>	4,14€ hbts (financés par emprunt)
MONTANT GLOBAL	111,19 €/hab.

5. Conclusion

► L'année 2024 permet de faire le constat suivant :

- **Tri à la source des biodéchets** : développement important de composteurs partagés sur le territoire avec l'association Athena (41), pour les usagers en habitat collectif et/ou maison de bourg sans terrain ;
- **Collecte** : démarrage de la redevance spéciale pour la collecte des professionnels (en zone TEOM). Ainsi, cela vient harmoniser le service sur l'ensemble du territoire, auprès des professionnels ;
- **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : élaboration d'un nouveau programme d'actions pour la prévention des déchets (période : 2025-2030) ;
- **Déchèteries** : poursuite du développement de nouvelles filières suite à la loi AGECE (02/2020), progressivement et dans la mesure du possible sur les 17 sites, telles que les articles de sport et loisirs (ASL), articles de bricolage et jardins Les jouets et les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) viendront à partir de 2025.
- **Finance** : Une hausse importante du coût du service auprès de la population (+17% en moyenne), liée à différents paramètres conjoncturels (révision prix marchés, TGAP*, recette des matériaux en baisse et année pleine de démarrage nouveau centre de tri à Parçay-Meslay).
- **TGAP*** - **Hausse exponentielle** jusqu'à 2025 (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).



* La TGAP est une taxe nationale qui s'applique à toute activité de traitement des déchets dont les produits sont considérés comme polluants.

La loi de finances pour 2019, parue le 30 décembre au Journal Officiel, annonce une hausse progressive de la TGAP de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent.

Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage !

Les points de prudence pour l'avenir :

- ➔ **Territoire** : évolutions potentielles ;
- ➔ **Eco-organismes** : baisse des soutiens ;
- ➔ **Cours des matériaux** : fluctuation ;
- ➔ **Déchèteries** : évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité ;
- ➔ **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** : hausse/surtaxe à partir de 2025.

Annexes

Annexe 1

Liste des Communautés de Communes adhérentes au 1^{er} janvier 2024

Annexe 2

Liste des 33 délégués SYVALORM

Annexe 3

Horaires des déchèteries SYVALORM

Annexe 4

Tonnages 2024 collectés par matériau et par déchèterie

Annexe 5

Contenants de collecte

Annexe 6

Compostage partagé - bilan 2024

Annexe 7

Tonnages mensuels des déchets collectés

Annexe 8

Valorisation des flux collectés

Annexe 9

Flotte des camions de collecte PAPREC-COVED

Annexe 10

Tonnages 2024 entrants sur quais de transfert SYVALORM

**TABLEAU DU COMITÉ SYNDICAL
(Élus et délégués titulaires)**

	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM	PRÉNOM	EPCI représenté(e)
	Président	M.	ODEAU	Michel	CC Huisnes Sarthoise
	1er Vice-président	M.	LECOMTE	Jean Claude	CC Gesnois Bilurien
	2ème Vice-président	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallées de la Braye et de l'Anille
	3ème Vice-président	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois
	Membre du bureau	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
	Membre du bureau	Mme	CAPITAINE	Odile	CC Collines du Perche
	Membre du bureau	M.	BELOEIL	Yves	CC Perche Haut Vendômois
1	Délégué	M.	GAUTHIER	Renaud	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
2	Délégué	M.	LEBERT	Philippe	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
3	Délégué	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
4	Délégué	M.	GUIBERT	Aris	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
5	Délégué	M.	VADE	Prosper	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
6	Délégué	M.	DUPUIS	Pascal	CC Loir Lucé Bercé
7	Délégué	M.	PETER	Dominique	CC Loir Lucé Bercé
8	Déléguée	Mme	CHARTIER	Sylvie	CC Loir Lucé Bercé
9	Délégué	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
10	Délégué	M.	PAVEE	René	CC des Collines du Perche
11	Déléguée	Mme	CAPITAINE	Odile	CC des Collines du Perche
12	Délégué	M.	GERNOT	Carol	CC des Collines du Perche
13	Délégué	M.	BELOEIL	Yves	CC du Perche et Haut Vendomois
14	Déléguée	Mme	MONNIER	Catherine	CC du Perche et Haut Vendomois
15	Délégué	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
16	Délégué	M.	PRENANT	Joël	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
17	Déléguée	Mme	DOUAUD	Sophie	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
18	Délégué	M.	CORBEAU	David	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
19	Délégué	M.	ODEAU	Michel	CC Huisne Sarthoise
20	Délégué	M.	DESCOMBES	Eric	CC Huisne Sarthoise
21	Délégué	M.	COUALLIER	Dominique	CC Huisne Sarthoise
22	Délégué	M.	TARDIFF	Bruno	CC Huisne Sarthoise
23	Délégué	M.	BREBION	Régis	CC Huisne Sarthoise
24	Délégué	M.	PAPILLON	Thierry	CC Huisne Sarthoise
25	Délégué	M.	VIDAL	Christian	CC Huisne Sarthoise
26	Déléguée	Mme	CHANTEPIE	Christiane	CC Gesnois Bilurien
27	Délégué	M.	GUILLIN	Benoit	CC Gesnois Bilurien
28	Délégué	M.	POTTIER	Victorien	CC Gesnois Bilurien
29	Délégué	M.	GESLIN	Dominique	CC Gesnois Bilurien
30	Délégué	M.	FROGER	Michel	CC Gesnois Bilurien
31	Délégué	M.	COURTABESSIS	Alain	CC Gesnois Bilurien
32	Délégué	M.	TERTRE	Charly	CC Gesnois Bilurien
33	Délégué	M.	LECOMTE	Jean Claude	CC Gesnois Bilurien

MAJ du 03/07/2023

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SYVALORM

En 2025 :

Pour accompagner les nouveaux besoins des usagers, tout en maintenant un service de qualité et la maîtrise des coûts, le SYVALORM réorganise les horaires et jours d'ouverture de ses services en déchèteries.

La grille actualisée 2025 est accessible en ligne sur www.syvalorm.fr

Horaires et créneaux des sites appliqués en 2024

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI						
													
BESSÉ-SUR-BRAYE Rue du Val de Braye ☎ 02 43 35 60 76		14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20						
LA FERTÉ-BERNARD La Champfordière ☎ 02 43 71 48 35		-----			9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	-----							
LE GRAND-LUCÉ ZA La Prairie ☎ 02 43 75 94 22		9h-11h50	9h-11h50	14h-18h20 14h-17h20	X	14h-18h20 14h-17h20	8h30-11h50						
LOMBRON Le Paturail ☎ 02 43 20 93 23		9h-11h50	X	14h-17h50 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50						
MAISONCELLES • BOULOIRE Le Buisson Réjouit ☎ 02 43 35 81 69		14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20						
MONDOUBLEAU ZA de l'Entonnoir ☎ 02 54 80 79 38		14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20						
MONTAILLÉ • SAINT-CALAIS La Chasselouvière ☎ 02 43 35 76 68		9h-11h50	9h-11h50	14h-18h20 14h-17h20	X	14h-18h20 14h-17h20	8h30-11h50						
MONTMIRAIL La Bausserie ☎ 02 43 93 28 82		9h-11h50	X	14h-17h50 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50						
SAINTE-MARS-LA-BRIÈRE 162 Impasse de la Déchetterie ☎ 02 43 82 96 41		14h-18h20 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE «Passé-Vite» ☎ 02 43 27 88 16		14h-18h20 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
THORIGNÉ-SUR-DUÉ • CONNERRÉ ☎ 02 43 82 88 47		9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE ZA Le Champ de la Croix ☎ 02 43 71 88 74		14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50	X	9h-11h50	14h-17h20						
VIBRAYE 153 rue des Sablons ☎ 02 43 71 29 31		9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
MONTOIRE - FONTAINE-LES-COTEAUX 2 et 4 rue de la Varenne ☎ 02 54 86 60 20		9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR Les Brays ☎ 02 43 79 20 64		9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	x	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-18h20 9h-11h50 / 14h-17h20	9h-11h50	9h-11h50 / 14h-17h20						
DROUÉ ZI La Bichotière ☎ 02 54 23 04 72		14h-17h50 14h-16h50	X	9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-16h50	X	14h-17h50 14h-16h50	9h-11h50 / 14h-17h20						
SAVIGNY-SUR-BRAYE Route de Vendôme ☎ 02 54 23 73 34		9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-17h20	X	9h-11h50 / 14h-17h50 9h-11h50 / 14h-17h20	X	14h-17h50 14h-17h20	9h-11h50 / 14h-17h20						
PLESSIS-DORIN 1 chemin de la Colline ☎ 02 54 89 79 96		Fermée temporairement pour raison de sécurité à compter du 13/01/2024 puis définitivement le 31/12/2024											
	FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS		Horaires d'ÉTÉ (à partir d'avril)		100% plastique dur		Plateforme de branches : obligatoire pour tout apport supérieur à 1m³		COLLECTE ASL & ABJth		Articles de Sport et de Loisirs		Articles de Bricolage et Jardin thermiques

TONNAGES 2024 COLLECTÉS PAR MATÉRIAU ET PAR DÉCHÈTERIE

2024	DÉCHÈTES VERTES											DÉCHÈTES VERTES PLASTIQUES											DÉCHÈTES VERTES MÉTAUX											DÉCHÈTES VERTES BOIS											DÉCHÈTES VERTES ENCOMBRANTS											DÉCHÈTES VERTES DÉCHETS FORMATS											DÉCHÈTES VERTES DÉE											DÉCHÈTES VERTES TEXTILES											DÉCHÈTES VERTES PNEUMATIQUES											DÉCHÈTES VERTES PILES ET ACCUMULATEURS											DÉCHÈTES VERTES HUILES DE VIVANDAGE										
	Cartons	Végétaux en bennes	DÉCHÈTES VERTES PLANTIFÈRES	DÉCHÈTES VERTES PLANTIFÈRES	Gravats	Non valorisables	Bois	Métaux	Plastiques	Mobilier	DMS (éco et hors éco)	DEEE	Textiles	Pneus	Piles	TOTAL	Huiles																																																																																																								
Bessé-sur-Braye	46,00	249,20			141,80	249,96	74,70	32,44		121,54	6,61	27,83	4,38		989,08	1,91																																																																																																									
Droué	38,88		388,66		181,94	239,10	86,28	33,76		104,66	6,57	33,98	2,04		1 116,53	1,01																																																																																																									
La Chartre-sur-le-Loir	93,88	547,44			371,18	441,30	182,36	104,34		249,91	25,51	102,66	16,83		2 135,86	3,74																																																																																																									
La Ferté-Bernard	242,82		2 815,54		842,02	1 118,28	406,36	45,58		675,09	39,39	29,32			6 215,31	7,06																																																																																																									
Le Grand-Lucé	59,74	342,12			177,38	373,46	128,68	83,88		149,50	10,34	57,15	4,86		1 387,92	4,10																																																																																																									
Le Plessis	1,24	3,38			2,30	4,66	2,02	1,72		0,00	7,59	0,00	0,05		22,96	0,00																																																																																																									
Lombron	39,62	210,95			215,38	242,58	102,50	43,38		106,60	6,56	14,00	1,56		983,60	2,65																																																																																																									
Maisoncelles	38,48	187,70			155,00	207,66	65,22	40,40		89,94	7,70	23,04	2,58		818,15	2,55																																																																																																									
Mondoubleau	56,50	251,24			163,38	258,90	74,32	30,68		126,26	9,81	38,52	2,61		1 012,74	2,41																																																																																																									
Montaillé	78,04	273,22			180,94	358,44	115,62	50,60		164,52	9,18	42,36	4,77		1 278,55	2,09																																																																																																									
Montmirail	23,72	105,04			132,28	111,60	35,38	25,16		68,34	5,31	22,20	1,20		530,74	1,10																																																																																																									
Montoire	110,92		1 067,34		682,34	613,60	245,36	107,22		297,21	19,08	103,18	7,60		3 296,48	5,56																																																																																																									
Savigné l'Évêque	77,24		1 388,12		318,72	319,48	166,46	80,70		221,34	14,09	54,74	6,30		2 668,74	3,22																																																																																																									
Savigny-sur-Braye	42,98		485,70		142,52	287,44	99,66	25,82		150,62	10,52	28,23	3,85		1 277,75	2,00																																																																																																									
St Mars-la-Brière	96,52		1 479,44		562,16	443,72	257,38	91,88		295,68	21,94	53,69	13,58		3 946,74	7,23																																																																																																									
Thorigné-sur-Dué	155,74		1 909,82		733,64	598,08	389,88	170,16		434,08	38,00	119,13	30,80		4 633,90	5,84																																																																																																									
Tuffé	42,22	214,14			195,60	197,72	87,10	35,40		107,98	6,42	14,38	10,90		912,36	0,90																																																																																																									
Vibraye	75,94		753,56		329,60	338,22	146,74	77,38		212,36	11,54	63,18	14,55		2 023,91	2,81																																																																																																									
TOTAL	1 320,48	2 384,44	10 288,18	5 528,18	2 666,02	6 404,20	1 080,50	146,20	3 575,63	256,15	827,57	128,46	34,36	10,92	34 651,29	56,17																																																																																																									

Tonnages des nouvelles filières

Collectés sur les déchèteries de :

- La Chartre-sur-le-Loir
- Savigné-sur-Braye
- Droué
- Vibraye
- Savigné l'Évêque
- Le Grand-Lucé
- La Ferté-Bernard
- Maisoncelles.

Filière

Articles de Sport et de Loisirs : soutenu par l'éco-organisme



EcoLogic
Le 1^{er} des équipements électroménagers

8,03 tonnes

Filière

Articles de Bricolage et Jardin : soutenu par les éco-organismes



EcoLogic Matériel Thermique
Le 1^{er} des équipements électroménagers

3,73 tonnes

COMPOSTEURS

Le SYVALORM propose à la vente des composteurs individuels à des tarifs incitatifs afin de promouvoir le compostage domestique dans les foyers du et accompagne les projets de compostage partagé en fournissant les contenants et matériels nécessaires aux installations et suivis des sites.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés et enfouis et soulageons notre bac des ordures ménagères.



2 modèles disponibles :

- Bois : 300l (72Hx70L cm)
25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm)
30 euros

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Ventes de composteurs réalisées ces dernières années :

	AVANT 2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		Modèle et volume des composteurs	2020	2021	2022	2023	2024	
ex-SICTOM	1 212	41	22	22	19	35	23	34	SYVALORM	Bois 300l	144	197	165	376	262	Global
ex-SMIRGEOMES	4 541	214	231	166	65	81	128	192		Plastique 650l	104	269	242	341	331	
Cumul annuel	5 753	255	253	188	84	116	151	226		Cumul annuel	248	466	407	717	593	

Dont cumul des données des 2-ex-collectivités SMIRGEOMES et SICTOM Montoire fusionnées en SYVALORM au 1^{er} janvier 2020



En 2024, le SYVALORM a vendu
593 composteurs :

- 262 en bois
- 331 en plastique

Une baisse de **-17,29 %** en 1 an qui s'explique par l'anticipation des foyers à s'équiper avant janvier 2024 (passage au tri des biodéchets)

Ainsi, depuis plus de 10 ans, les 2 ex-syndicats fusionnés et le SYVALORM ont contribué au développement du compostage avec un taux d'équipement des foyers de :

15,76 %

sur l'ensemble du territoire

BACS DE COLLECTE

Le SYVALORM met à disposition des foyers du territoire des bacs de collecte de différentes contenances : « ordures ménagères » à couvercle vert et bacs « emballages » à couvercle jaune. Le volume attribué est dépendant de la taille du foyer ou de l'activité exercée.

Bacs attribués* au 31/12/2024 :

*Données indicatives du fait d'un fichier ex-SICTOM en cours d'actualisation

Total : **74 307** bacs



BACS OM

60L/80L	35 076
120L	1 178
140L	14 483
180L	415
240L	3 438
340L/360L	1 513
660L	971
750L/770L	92
Total :	57 166



BACS EMB

80L	4 288
120L	1 344
140L	4 801
180L	490
240L	2 973
340L/360L	3 245
Total :	17 141

COMPOSTAGE PARTAGÉ

BILAN 2024 ...ET RAPPEL 2023

PARTENARIAT
SYVALORM
CONCLU AVEC
L'ASSOCIATION
ATHENA



Conseils
Information
Installation et suivis
des sites partagés
Accompagnement

Si pour le SYVALORM, 2023 était une année de tests, de rodage et d'observation des 4 sites pilotes implantés par l'association ATHENA, l'année 2024 marque une forte montée en puissance du nombre des installations de composteurs partagés et une croissance des demandes. Une liste d'attente est ouverte pour 2025.

En 21 mois (avril 2023 - décembre 2024) : 16 sites ont été installés ; ils sont désormais en cours de suivis.

1 En 2023 : 4 sites installés

- St Arnoult (21/06)
- Villaines-la-Gonais (24/06)
- Troo (13/10)
- Mondoubleau (21/10)



1 En 2024 : 12 sites installés sur 9 communes

→ 245 foyers participants et 439 personnes inscrites !

- Montoire (20/03)
- Cormenon (27/03)
- Bessé-sur-Braye (2 sites le 03/04)
- Mondoubleau (04/04)
- Saint-Calais (2 sites le 12/04)
- Le Grand-Lucé (07/05)
- Connerré (2 sites les 22/05 et 04/10)
- Saint-Vincent-du-Lorouër (07/11)
- Savigny-sur-Braye (07/11)

1 En 2025 : 10 installations de sites sont prévues

Estimation des apports 2024 :
439 utilisateurs
16 sites implantés
8 mois d'installation

9 400 kg de biodéchets déposés environ !

Des coûts d'élimination « ordures ménagères » réduits d'autant !

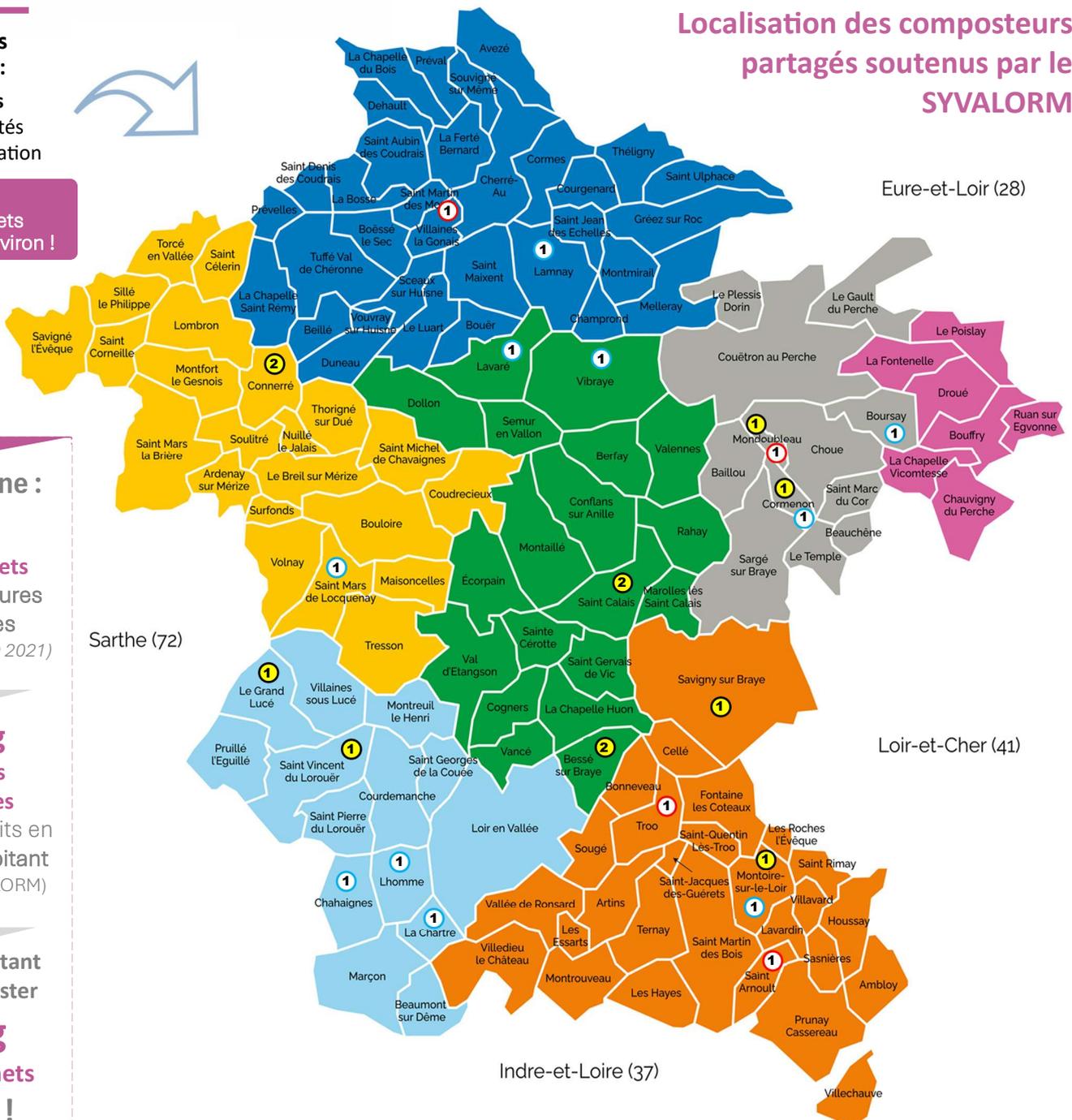
En moyenne :

26% de biodéchets dans les ordures ménagères
(Etude INDIGGO 2021)

123 kg d'ordures ménagères ont été produits en 2023 par habitant (RA 2023 SYVALORM)

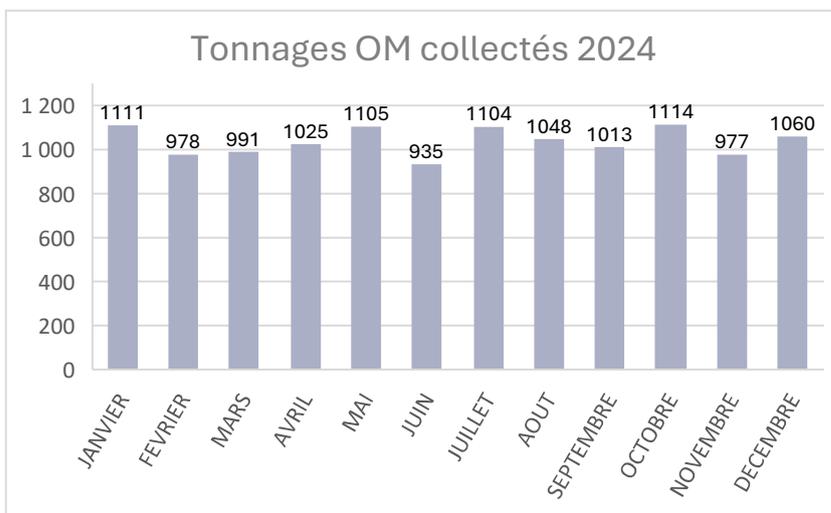
Chaque habitant peut composter 32 kg de biodéchets par an !

Localisation des composteurs partagés soutenus par le SYVALORM

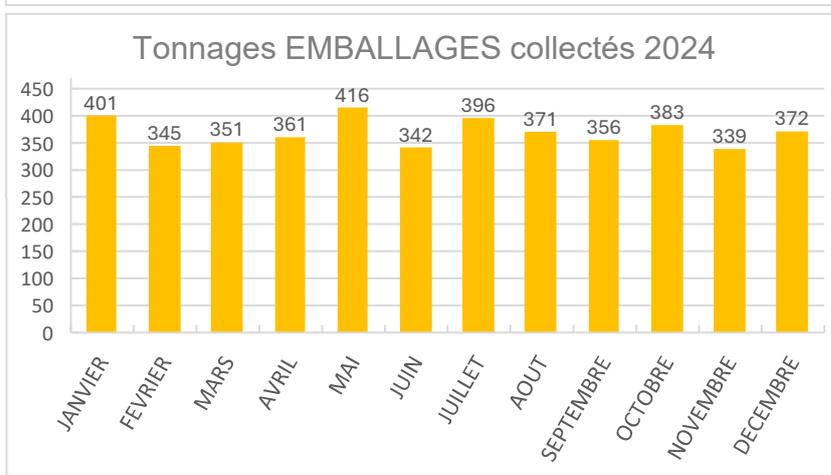


TONNAGES MENSUELS DES DÉCHETS COLLECTÉS

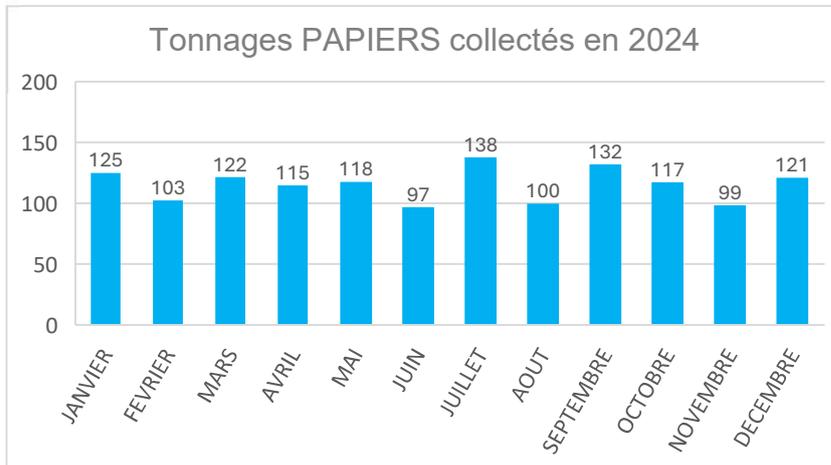
EN PORTE-A-PORTE ET APPORTS VOLONTAIRES



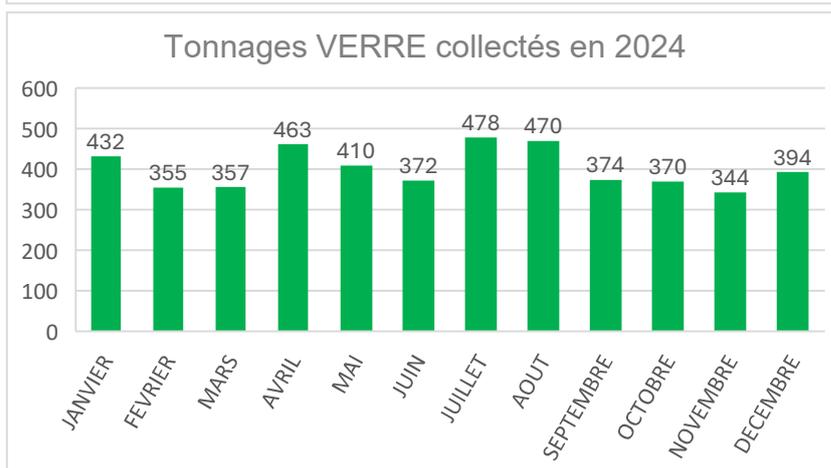
Emballages



Papiers



Verre



VALORISATION DES FLUX COLLECTÉS



Tonnes de matériaux valorisables collectés

EMBALLAGES :

4 433,96 tonnes

PAPIERS :

1 387,40 tonnes

VERRE :

4 818,62 tonnes

TOTAL : 10 639,98 tonnes

REFUS DE TRI :

(Déchets non-conformes aux consignes de tri, non valorisables)
1 368,53 tonnes

MATÉRIAUX VALORISÉS

9 013,46 tonnes

Tonnage trié légèrement inférieur au collecté en raison du stock de fin

Tonnes valorisées par matériau**

PROVENANCE	FLUX MATIÈRES	TONNAGES VALORISÉS	Évolution 2023/2024	TYPE DE DÉCHETS VALORISABLES	REPRENEURS	
BACS et SACS JAUNES COLLECTE EN PORTE A PORTE + PAV EMBALLAGES (sur déchèteries)  	ELA 5,03 : Briques	142,49	-3,69%		PAPREC	
	MIX PET Clair plastique PET clair	343,89	*		PAPREC	
	MIX PEHD/PP : plastique des extensions de consignes de tri (pots et barquettes...)	342,19	*		PAPREC	
	FLUX DÉVELOPPEMENT SOUPLE* Films, filets, sachets en PE / PP et plastiques complexes	293,70	33,47%		CITEO	
	FLUX DÉVELOPPEMENT RIGIDE* Bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS	324,12	*		CITEO	
	ACIER	287,66	-5,31%		PAPREC	
	ALUMINIUM	ALUMINIUM STANDARD	82,21	67,09%		PAPREC
		PETITS ALUMINIUM				SEMARDEL
	PAV PAPIERS	EMR 5,02 : Cartonnettes	1 044,18	12,75%		PAPETERIES PALM (37)
		GM 1,02 : cartonnettes basse qualité	206,63	4,96%		PAPREC
JRM 1,11 : papiers de haute qualité graphique		1 208,49	-24,70%		NORSKE SKOG (88)	
PAV VERRE	VERRE	4 737,90	-2,15%		O-I FRANCE (51-33-42)	

TOTAL TONNAGES VALORISÉS :

9 013,46

**données CITÉO

*Tout ou partie de ce gisement constituant le flux développement (bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS) le calcul de l'évolution 2023/2024 n'est pas probant.

Flotte des camions de collecte

PAPREC-COVED



En 2024 les camions de collecte sont floqués et porteurs de messages de prévention incitatifs :

6 messages qui réaffirment la démarche de sensibilisation du syndicat auprès de ses usagers.



BOM : bennes ordures ménagères

BOM 3.5 t

CITANEA Mono Trémie Basse
5 m³

1 benne

BOM Mono 12t

BOM Mono Vr5 10 m³

1 benne

+ 1 benne 16 t de secours

BOM Mono 19t

Vario VR5 16 m³

1 benne

BOM Mono 26t

Vario Vr5 21 m³

1 benne

BOM Bicomp 26 t

SELECTA DUO 21 m³

2/3 Ordures Ménagères
+ 1/3 Emballages

7 bennes

+ 2 bennes 26 t de secours



CAMION grue

AMPLIROLL

Vidage des PAV*

*Points d'Apports Volontaires

3 bennes

- 2 de 26t
- 1 de 32t



Une flotte de camions neufs roulant au **biocarburant** pour collecter les déchets tout en limitant l'impact sur la planète.

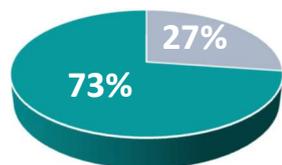
L'utilisation du **biocarburant**, comparé au gazole, entraîne :

- 65 % de réduction du bruit
- 80% moins d'émissions de gaz polluants

Quais de transfert SYVALORM

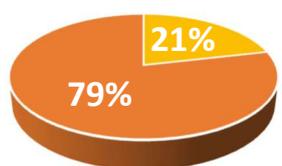
Écorpain (72) et Fontaine-les-Coteaux (41)

Ordures Ménagères



- Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
- Quai de transfert - Écorpain

Collectes Sélectives emballages



- Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
- Quai de transfert - Écorpain

Tonnages entrants sur chaque site

Tonnages entrants 2024	Ordures Ménagères	Collectes Sélectives emballages	PAPIERS	VERRE
Quai de transfert Fontaine-les-Coteaux	3 396	938		
Quai de transfert Écorpain	9 065	3 496	1 387	4 819
TOTAL	12 461	4 434	1 387	4 819



PAPREC
RECYCLAGE

Relevés mensuels des apports PAPREC sur 2024

Collectes PAP* et vidages des PAV**

* porte à porte

** points d'apports volontaires

QUAI DE TRANSFERT - FONTAINE-LES-COTEAUX

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Ordures Ménagères												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved	307,42	270,74	244,30	272,00	308,26	255,06	308,30	306,72	270,74	303,80	267,70	280,90	3 395,94
TOTAL	307,42	270,74	244,30	272,00	308,26	255,06	308,30	306,72	270,74	303,80	267,70	280,90	3 395,94

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Collectes Sélectives Emballages												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved PAP	81,84	73,52	69,08	79,22	88,30	75,40	82,16	82,52	74,94	82,38	71,90	76,32	937,58
TOTAL	81,84	73,52	69,08	79,22	88,30	75,40	82,16	82,52	74,94	82,38	71,90	76,32	937,58

QUAI DE TRANSFERT - ÉCORPAIN

Tonnes Entrantes Écorpain	Ordures Ménagères												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved	803,50	706,90	746,68	753,22	796,60	679,48	796,16	741,54	741,94	809,76	709,74	779,08	9 064,60
TOTAL	803,50	706,90	746,68	753,22	796,60	679,48	796,16	741,54	741,94	809,76	709,74	779,08	9 064,60

Tonnes Entrantes Écorpain	Collectes Sélectives Emballages												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved PAP	316,06	268,56	278,40	279,02	323,36	263,40	310,86	282,84	277,54	297,00	263,74	292,92	3 453,70
Coved PAV	2,94	3,10	3,72	3,04	4,18	3,38	3,12	5,80	3,18	4,10	3,42	2,68	42,66
TOTAL	319,00	271,66	282,12	282,06	327,54	266,78	313,98	288,64	280,72	301,10	267,16	295,60	3 496,36

Tonnes Entrantes Écorpain	PAPIERS												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved PAV	125,26	102,52	121,80	115,06	117,86	97,12	138,10	100,08	132,22	117,44	98,62	121,32	1 387,40
TOTAL	125,26	102,52	121,80	115,06	117,86	97,12	138,10	100,08	132,22	117,44	98,62	121,32	1 387,40

Tonnes Entrantes Écorpain	VERRE												
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Coved	431,94	355,16	356,78	462,52	409,72	372,02	478,48	470,16	374,22	370,42	343,56	393,64	4 818,62
TOTAL	431,94	355,16	356,78	462,52	409,72	372,02	478,48	470,16	374,22	370,42	343,56	393,64	4 818,62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20250627-RA2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

✓ Réalisé
2023

SPL - Parçay-Meslay (37)

Un centre de tri
interdépartemental
opérationnel

Novembre 2023 : 100% des emballages et papiers y
sont transférés et triés



✓ **Nouveau
2024**

**Le centre de tri du SYVALORM
est ouvert au grand public !**

(centre mutualisé avec 9 autres collectivités)

Usagers du territoire, individuels
ou groupes*, réservez votre visite
gratuite en ligne !

(* une prise en charge du SYVALORM est possible pour
le transport en car des groupes scolaires, associatifs...)

**CENTRE DE TRI
INTERDÉPARTEMENTAL
DES DÉCHETS MÉNAGERS
RECYCLABLES**

TRI VAL DE LOIR(E)



Réservation
en ligne
sur :



CENTRE DE TRI

NOUVEAU !

Visites ouvertes au grand public



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

Usagers du
SYVALORM,
individuels
ou groupes,
réservez votre
visite gratuite
en ligne !

www.trivaldeloire.fr

Plus d'infos sur
www.syvalorm.fr

**TRI VAL
DE LOIR(E)
PARÇAY-MESLAY
(37)**



<https://trivaldeloire.fr/visitez-le-centre-de-tri/#particulier>

Soucieux du devenir de ses déchets, le SYVALORM est partenaire des organismes suivants :

Associations



Avant de jeter,
il vaut mieux
réutiliser,
réparer, vendre
ou donner !



Éco-organismes



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



La 2^e vie des équipements électriques



ÉCO-ORGANISME
À BUT NON LUCRATIF



recycler c'est protéger



Une nouvelle vie pour l'huile



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Sociétés



**Agir ensemble aujourd'hui pour
garantir les réussites de demain**

www.syvalorm.fr

